

Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Kauramin® Powder 773

UFI: 1135-AK0U-W00C-96VF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation appropriée: produit chimique, pour les utilisateurs industriels et professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY

Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

Repr. 2 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:





Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 Peut provoquer le cancer. H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières ou les fumées.

Conseils de prudence (Intervention):

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: formaldéhyde, melamine

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif). Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit de condensation à base de:melamine, formaldéhyde modifié(e)

Ingrédients soumis à réglementation

melamine

Teneur (W/W): >= 5 % - < 10 % Carc. 2

Numéro CAS: 108-78-1 Repr. 2 (fertilité)

Numéro-CE: 203-615-4 STOT RE (Voies urinaires.) 2

H351, H361f, H373

Inclus à la liste des substances candidates conformément à l'Article 59, paragraphes 1 et 10, du Règlement CE n° 1907/2006 ("REACH").

1.

caprolactame

Teneur (W/W): >= 1 % - < 3 % Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 105-60-2 Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro-CE: 203-313-2 Skin Irrit. 2 Numéro INDEX: 613-069-00-2 Eye Irrit. 2

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Substance avec limite d'exposition H319, H315, H335, H302 + H332

professionnelle EU

butane-1,4-diol

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Teneur (W/W): >= 1 % - < 3 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 110-63-4 STOT SE 3 (somnolence et vertiges)

Numéro-CE: 203-786-5 H302, H336

2-diéthylaminoéthanol

Teneur (W/W): >= 0,3 % - < 1 % Flam. Liq. 3

Numéro CAS: 100-37-8 Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur)
Numéro-CE: 202-845-2 Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro INDEX: 603-048-00-6 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

Skin Corr. 1B Eye Dam. 1

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire) H226, H302, H335, H314, H311 + H331

Les limites de concentrations spécifiques

STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: >= 5

%

formaldéhyde

Teneur (W/W): >= 0,2 % - < 0,3 % Acute Tox. 2 (Inhalation - Vapeur)

Numéro CAS: 50-00-0 Acute Tox. 3 (par voie orale)

Numéro-CE: 200-001-8 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
Numéro INDEX: 605-001-00-5 Skin Corr. 1B

Skin Corr. 1B Eye Dam. 1

Substance avec limite d'exposition Skin Sens. 1 professionnelle EU Muta. 2

Muta. 2 Carc. 1B

H330, H317, H350, H341, H314, H301 + H311

Les limites de concentrations spécifiques

Eye Irrit. 2: 5 - < 25 %

STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: >= 5

%

Skin Sens. 1: >= 0,2 % Skin Irrit. 2: 5 - < 25 % Skin Corr. 1B: >= 25 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre d'extinction

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: iet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: formaldéhyde, vapeurs nocives Conseil: Risque d'explosion des poussières.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations:

Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles locales. En cas d'incendie, formation possible de gaz/vapeurs toxiques. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prendre les mesures de protection adéquates. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts. Éviter la pénétration dans des drains et eaux de surface. Vérifier la conformité avec les règlementations locales avant envoi dans les installations de traitement des effluents.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter la formation de poussières. poussières explosibles. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène basse densité (PELD), Polyéthylène haute densité (PEHD), aluminium, verre, acier inox 1.4306 (V2A), acier inox 1.4402 (V4A)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

50-00-0: formaldéhyde

VLE 0,74 mg/m3; 0,6 ppm (MAK (CH))

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VME 0,37 mg/m3; 0,3 ppm (MAK (CH)) VME 0,37 mg/m3; 0,3 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VLE 0,74 mg/m3; 0,6 ppm (MAK (CH))

100-37-8: 2-diéthylaminoéthanol

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VLE 20 mg/m3; 4 ppm (MAK (CH)) VME 20 mg/m3; 4 ppm (MAK (CH))

105-60-2: caprolactame

VME 5 mg/m3 (MAK (CH)), vapeur inhalable et aérosol

(MAK (CH)), vapeur inhalable et aérosol

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

Composants avec PNEC

50-00-0: formaldéhyde

eau douce: 0,132 mg/l eau de mer: 0,132 mg/l libération sporadique: 0,49 mg/l sédiment (eau douce): 0,686 mg/l sédiment (eau de mer): 0,686 mg/l

sol: 0,059 mg/l

station d'épuration: 0,19 mg/l

air:

Pas de valeur PNEC disponible.

105-60-2: caprolactame

eau de mer: 0,2 mg/l libération sporadique: 1 mg/l sédiment (eau douce): 18,7 mg/kg sédiment (eau de mer): 1,87 mg/kg

sol: 2,55 mg/kg

station d'épuration: 1737 mg/l

eau douce: 2 mg/l

100-37-8: 2-diéthylaminoéthanol

eau douce: 0,0623 mg/l eau de mer: 0,00623 mg/l libération sporadique: 0,34 mg/l sédiment (eau douce): 0,673 mg/kg sédiment (eau de mer): 0,0673 mg/kg

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

sol: 0,0977 mg/kg

station d'épuration: 10 mg/l

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

D'après l'évaluation des risques de l'UE, aucun risque n'est attendu.

108-78-1: melamine

eau douce: 0,51 mg/l eau de mer: 0,051 mg/l libération sporadique: 2 mg/l station d'épuration: 100 mg/l

sédiment (eau douce): 13,06 mg/kg

sol: 2,312 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans

les organismes n'est attendue.

air:

Pas de risques identifiés.

sédiment (eau de mer): 1,306 mg/kg

Composants avec DNEL

50-00-0: formaldéhyde

travailleur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation:

0,75 mg/m3, 0,6 ppm

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation:

0,375 mg/m3, 0,3 ppm

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 240

mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:

4,1 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

102 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, par voie cutanée:

0,012 mg/cm2

consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux,

Inhalation: 0,1 mg/m3

105-60-2: caprolactame

travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 5 mg/m3

100-37-8: 2-diéthylaminoéthanol

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 18,3

mg/m3

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 10,7 mg/m3 travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 2,5

mg/kg

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée:

117 mg/kg

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 82,3

mg/m3

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 11,8

mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 8,3 mg/m3 consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

4,2 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 1,5

mg/m3

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:

0,42 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation de poussières. (Filtre à particules EN 143 type FFP2)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): p.ex. caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle (PVC) entre autres. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide Etat physique: poudre Couleur: blanc(he)

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Odeur: pratiquement inodore

Seuil olfactif:

Pas de données disponibles.

Point de fusion: env. 100 °C

:

non applicable

Inflammabilité: non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour

la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour

la classification et l'étiquetage.

Point d'éclair:

Non applicable, le produit est un

solide.

Température d'auto-inflammation: > 500 °C (VDI 2263, feuille 1, 2.6)

Décomposition thermique: > 250 °C (ATD)

Pas de décomposition lors d'un stockage ou d'une mise en oeuvre

appropriés.

Valeur du pH: env. 9 (DIN ISO 976)

(660 g/l, 20 °C)

Viscosité, cinématique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Solubilité dans l'eau: Le produit n'a pas été testé.

L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition

similaire. > 2 g/l

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): < 3,0

Ces informations proviennent des

propriétés de chacun des

composants.

Pression de vapeur:

non applicable

Densité relative:

non déterminé

Densité:

Aucune information n'est disponible pour la densité absolue. Au lieu de cela, la densité apparente a été déterminée comme une valeur

densité de vapeur relative (air):

Le produit est un solide non volatile.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: 33,53 - 77,79 μm (D50, Volumetric Distribution,

mesuré(e))

page: 11/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

à granulation fine -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Le produit n'est pas explosif mais un

mélange air/poussière pourrait provoquer une explosion de

poussières.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une

substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation

de transport ONU.

Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente: env. 700 kg/m3 (ISO 697)

Autres informations: aucun(e)

Vitesse d'évaporation:

Le produit est un solide non volatile.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors des réaction avec les acides, l'eau et/ ou la chaleur, du formaldehyde sera libéré, pouvant agir en tant que sensibilisant.

10.4. Conditions à éviter

> 30 °C

Eviter la chaleur. Eviter l'humidité. Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Peroxydes organiques, bases fortes, acides forts, anhydrides d'acides

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

10.6. Produits de décomposition dangereux

formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Possibilité d'irritation en cas d'action prolongée sur la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (test de Draize)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données relatives à : formaldéhyde

Evaluation de l'effet sensibilisant:

A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux. Cause une sensibilisation dermale chez l'homme.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a causé le cancer lors d'études sur animaux.

Données relatives à : melamine

Evaluation du caractère cancérogène:

Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Données relatives à : formaldéhyde

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Evaluation du caractère cancérogène:

Après une exposition inhalative à vie à des concentrations provoquant des dommages aux muqueuses, des tumeurs nasales sont apparues chez les rats. Pour d'autres espèces animales ces mêmes résultats n'ont pas été observés ou l'ont été avec un effet nettement plus faible. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC/IARC) a classé le formaldéhyde en Catégorie 1 des substances cancérigènes chez l'homme, sur la base d'une évidence épidémiologique qui a montré une relation entre l'exposition à l'aldéhyde formique et le cancer du rhino-pharynx. Aucun effet nocif n'est à attendre si les équipements de protection individuelle et les mesures d'hygiène industrielle recommandés sont appliqués.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

En se basant sur les composants, il y a une suspicion d'effet toxique sur la reproduction.

Données relatives à : melamine

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après l'expérimentation animale par ingestion répétée de doses élevées, la substance peut provoquer des lésions testiculaires. On ne peut exclure un effet néfaste potentiel sur la fertilité.

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Non classé, en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Les informations disponibles ne suffisent pas pour l'évaluation de la toxicité spécifique sur les organes cibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes suite à l'exposition répétée.

Données relatives à : formaldéhyde

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant.

Données relatives à : melamine

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

Danger par aspiration

non applicable

page: 14/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 500 mg/l, Leuciscus idus (DIN 38412 partie 15, statique) Concentration nominale.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): Le produit n'a pas été testé.

Données sur l'élimination:

Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

La partie polymérique n'est pas biodisponible compte tenu de ses propriétés structurelles. L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances répertoriées dans le règlement (UE) 2024/590 relatif à des substances qui détruisent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Pas d'élimination par les systèmes d'égouts ou d'eaux usées.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Pas applicable

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport: Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour

Pas applicable

l'environnement: Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

page: 17/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Précautions particulières à Aucun connu prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime

Sea transport

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport transport regulations

Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable

d'identification: number:

Nom d'expédition des Pas applicable **UN** proper shipping Not applicable

Nations unies: name: Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard

Not applicable le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable

l'environnement: hazards:

None known Précautions particulières à Aucun connu Special precautions

prendre par l'utilisateur for user

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport transport regulations

Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number:

Nom d'expédition des Pas applicable **UN** proper shipping

Not applicable Nations unies: name:

Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Pas applicable Environmental Not applicable Dangers pour

l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§8/§10 AwSV (Auto-classification du mélange d'après la méthode de calcul)): (2) polluant considérablement l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (ordonnance sur la protection de la maternité)

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les

page: 19/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Sens. sensibilisation de la peau

Carc. Cancérogénicité

Repr. Toxicité pour la reproduction

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Acute Tox. Toxicité aiguë
Skin Irrit. Irritation de la peau
Eye Irrit. Irritation des yeux

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Flam. Liq. Liquides Inflammables Skin Corr. Corrosion cutanée

Eye Dam. Des lésions oculaires graves

Muta. Mutagénécité sur les cellules germinales H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 Peut provoquer le cancer.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies urinaires.)à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H311 + H331 Toxique par contact cutané ou par inhalation.

H330 Mortel par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H301 + H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 13.0

Date / Version précédente: 31.01.2025 Version précédente: 12.0

Produit: Kauramin® Powder 773

(ID Nr. 30034945/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.